



Préfecture de la région Bretagne  
Préfecture d'Ille et Vilaine

Direction régionale et départementale de la  
jeunesse et des sports  
Bretagne – Ille et Vilaine

Rennes, le 15 juin 2009

Madame la présidente, Monsieur le président,

Secrétariat Coupon Sport : Edith Le Gall 02.23.48.24.49  
Service Agrément : Yolande Brunel 02.23.48.24.47

Objet: opération « coupon sport » 2009

P.J. :

- Liste des points accueils 2009
- Modèle d'attestation d'inscription 2009
- Affiche Coupon Sport 2009

Madame la présidente, Monsieur le président,

Pour la saison sportive 2009 - 2010, le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine et la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports se sont associés pour reconduire l'opération « Coupon Sport ».

Cette aide permet d'attribuer aux jeunes de 10 à 18 ans (nés entre le 1<sup>er</sup> janvier 1991 et le 31 décembre 1999) des coupons d'une valeur de 20 €, destinés à abaisser le coût de leur adhésion (à l'exclusion des stages, achats de matériels et tenues sportives) à une association sportive agréée "Sport".

Nous attirons votre attention sur le fait que seules sont concernées les associations et sections sportives agréées « Jeunesse et Sports » et affiliées aux fédérations sportives reconnues par le Ministère de la Santé et des Sports.

Les coupons sport seront mis à disposition à partir du **8 septembre 2009** dans les points accueils distributeurs. La distribution des coupons auprès des familles cessera le **1er mars 2010** et dans la limite de l'enveloppe disponible (9 400 coupons sur tout le département).

La prise en charge s'effectuera suivant le **nouveau** barème ci-dessous :

⇒ de 45 à 90 €	1 coupon	soit 20 €
⇒ à partir de 91€	2 coupons	soit 40 €

Si le jeune pratique plusieurs activités sportives, une seule inscription sera prise en compte.

Comme les années précédentes, les demandes se feront dans les "points accueils" (cf. liste jointe) sur présentation des documents suivants et après inscription dans les clubs :

- ⇒ **pièce d'identité ou livret de famille**
- ⇒ **attestation du bénéfice de l'allocation de rentrée scolaire 2009** (lettre de la Caisse d'Allocations Familiales ou bulletin de salaire pour les régimes spéciaux)
- ⇒ **attestation d'inscription au club** (bien vouloir donner aux intéressés un reçu -voir modèle joint- en précisant les **coordonnées du club**, le **coût de l'adhésion 2009-2010**, le **sport pratiqué** et la **fédération sportive concernée**).

Afin de respecter l'équité entre bénéficiaires, les familles devront retirer les coupons au « point accueil » correspondant à leur lieu d'habitation (cf. liste des points accueils).

L'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (A.N.C.V.) continue d'être chargée du paiement des coupons. Sous réserve d'affiliation à cette structure, l'association pourra être remboursée directement et ce pendant toute la durée de validité des coupons. L'Agence Nationale pour les Chèques Vacances prélève 1 % sur le montant du remboursement pour ses frais de fonctionnement.

La direction régionale et départementale de la Jeunesse et des Sports se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

Le directeur régional adjoint  
de la Jeunesse et des Sports

Jean-François COQUAND

Le conseiller général délégué aux Sports  
d'Ille-et-Vilaine

Jean-Luc CHENUT

**Adresse du siège social de l'ANCV**

36, boulevard Henri Bergson  
95201 Sarcelles cédex

www.ancv.com ou numéro indigo : 08 25 84 43 44

Pour toute information sur l'état de votre compte, vos commandes, n° audiotel 08 91 67 05 70

Les coordonnées de votre attaché commercial régional : 02 51 83 63 00

**DIRECTION REGIONALE ET DEPARTEMENTALE DE LA JEUNESSE ET SPORTS**

4, avenue du Bois Labbé CS 94323 - 35043 RENNES CEDEX - ☎ 02.23.48.24.00 - fax 02.23.48.24.01

**COUPON SPORT**  
**Coordonnées de l'association sportive**

Nom :

Adresse :

Tel :

**ATTESTATION D'INSCRIPTION (2009/2010)**

Je soussigné..... Président(e) de l'association

certifie que :

Prénom :

Nom :

Né(e) le :

Adresse :

est adhérent(e) à notre association, pour la discipline .....

Fédération de rattachement : .....

Sa cotisation, pour la saison sportive 2009/2010, s'élève à la somme

de ..... €

le :

signature, cachet

**NB :** La notion d'inscription comprend uniquement la cotisation due au club et la licence pour la discipline pratiquée mais ne comprend pas les stages, cours individuels ou autres prestations (ex. : tenues de sport, achat matériel).

**COUPON SPORT**  
**Coordonnées de l'association sportive**

Nom :

Adresse :

Tel :

**ATTESTATION D'INSCRIPTION (2009/2010)**

Je soussigné..... Président(e) de l'association

certifie que :

Prénom :

Nom :

Né(e) le :

Adresse :

est adhérent(e) à notre association, pour la discipline .....

Fédération de rattachement : .....

Sa cotisation, pour la saison sportive 2009/2010, s'élève à la somme

de ..... €

le :

signature, cachet

**NB :** La notion d'inscription comprend uniquement la cotisation due au club et la licence pour la discipline pratiquée mais ne comprend pas les stages, cours individuels ou autres prestations (ex. : tenues de sport, achat matériel).

# LE COUPON SPORT

Votre enfant a entre 10 et 18 ans

Vous êtes bénéficiaire de  
l'allocation de rentrée scolaire

Vous l'inscrivez dans un club agréé  
«Sport» et affilié à l'ANCV

Vous pouvez alors bénéficier de 1 à 2 coupon(s) sport \*  
(d'une valeur unitaire de 20 €)

## Comment les obtenir ?



**Etape 1 : Inscrire le jeune au club**  
et demander une attestation d'inscription

*(le club est libre ou non, de proposer une formule de  
paiement adaptée permettant aux familles de ne pas  
faire d'avance)*



**Etape 2 : Retirer le(s) coupon(s) au  
Point Accueil de votre secteur**

Avec présentation :

- De la pièce d'identité ou livret de famille,
- de l'attestation de l'allocation de rentrée scolaire,
- de l'attestation d'inscription au club.



**Etape 3 : Remettre le(s) coupon(s) au club**  
(qui se fera rembourser par l'ANCV)

\*Si le montant de la cotisation est :  
▶ de 45 à 90 € : 1 coupon soit 20 €  
▶ à partir de 91 : 2 coupons soit 40 €

Si le jeune pratique plusieurs activités sportives, **une seule inscription** sera prise en compte.

Pour tout renseignement, veuillez contacter à la DRDJS Edith LE GALL au 02.23.48.24.49